République française Département de la Lozère

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 13 janvier 2023

Date de la convocation: 06/01/2023

Membres en exercice : L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier le Conseil Municipal régulièrement

convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,

Présents: 7 Présents: Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine

ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Votants: 7

Pour : 0 Représentés :

Contre: 0 Abstention: 0

Excusés:

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel ROUSSET

Délibération 2023_005 - Objet : FRAT 2023 - Local technique Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 ""Ensemble, faire réussir la Lozère", le Conseil départemental a prévu un nouveau fonds pour apporter plus de souplesse et de réactivité à l'accompagnement des projets d'investissement des collecticités pour lesquels la contractualisation ne semble pas justifié: travaux non prévisibles, travaux à l'emergence rapide...

Ce fonds nommé Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires est doté d'une enveloppé de 4 M€ sur la période de contracttualisation soit une enveloppe prévisionnelle de 1M€/an pour l'ensemble du département. Il a pour objectif d'acompganer les projets d'un montant d'opération inférieur à 50 000€ HT dont la mise en oeuvre est prévue dans l'année.

Afin de candidater à cet Appel à Projet du Département , la collectivité doit déposer un ou des dossiers de candidature pour les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage.

Vu le réglement du Fonds de Réserve d'Appui au Territoire 2023, adopté par délibération de la Commission Permanente du Département de la Lozère n°CP 22 321 du 25 novembre 2022,

Après en voir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet inscrit dans le tableau ci-dessous

Priorité	Nom du projet	Montant des Travaux HT	Subvention du Département Sollicitée	Date de réalisation
1	Rénovation du local technique de la mairie	37 725.89 €	9 431.47	Été 2023

PROPOSE de déposer les dossiers de candidature correspondant aux opérations précédemment listées à l'appel à projets iniié par le Département de la Lozère

PROPOSE d'inscrire les opérations sélectionnées à l'appel à projets dans le Contrat Territorialdu Département de la Lozère

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le ___ / ___ / 20____

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit Le Maire, Gérard ROUSSET